



Bagnolet, le 22 septembre 2023

Luc Farré
Secrétaire général
21, rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
☎ 01.48.18.88.29
unsa-fp@unsa.org

Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation et de la
Fonction publiques
Hôtel de Rothelin- Charolais
101 rue de Grenelle
75007 Paris Cedex 07

N/Réf : LF/AO/2023-09-22/C-082

Objet : Action sociale interministérielle

Monsieur le Ministre,

L'Action Sociale Interministérielle (ASI) participe au maintien du niveau de vie des agents, sans être une composante de la rémunération. La qualité de vie au travail des agents publics, l'articulation de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle en dépendent. Elle est aussi un élément d'attractivité de la fonction publique. Elle est encore plus indispensable dans cette période inflationniste.

L'UNSA Fonction Publique considère que le budget de l'ASI ne peut être une variable d'ajustement budgétaire. Celui-ci doit être à la hauteur des besoins des agents et revalorisé régulièrement. Les prestations doivent voir leur montant plafond relevé, il en est de même pour les barèmes d'accès. A défaut, les revalorisations du point d'indice vont écarter en 2024 des agents de l'accès aux prestations basées sur le revenu fiscal de référence, alors qu'ils pouvaient y prétendre en 2023. L'UNSA Fonction Publique ne peut accepter que les agents, particulièrement ceux aux plus faibles revenus, voient les mécanismes de solidarité s'étioler.

L'accès à la restauration administrative collective est une des préoccupations des agents. Le montant de la prestation interministérielle (PIM) restauration est revalorisé suivant l'inflation de l'année N-2. La revalorisation de cette PIM doit être basée sur l'inflation de l'année N-1. Le plafond d'accès à cette prestation a été porté à l'indice majoré 534. L'effet de seuil existe. L'UNSA Fonction Publique demande depuis plusieurs années une dégressivité du montant de cette PIM, au-delà de cet indice. C'est d'autant plus urgent que la revalorisation des grilles de cinq points d'indice au 1^{er} janvier 2024 écartera à nouveau par cet effet de seuil des agents de l'accès à cette prestation, alors que nombre de restaurants interadministratifs ont besoin d'augmenter leur fréquentation.

La garde des enfants des agents est un des éléments favorisant l'égalité professionnelle femmes-hommes. Des efforts importants ont permis d'augmenter significativement le nombre de réservations de places en crèche. Cependant, des territoires ne sont pas dotés de crèches. Il est



nécessaire de diversifier les modes de garde en réservation sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin et d'ouvrir les réservations auprès d'assistantes maternelles.

Le chèque emploi service universel (CESU) garde d'enfants 0-6 ans est une aide appréciée par les agents. Là aussi, ses montants et les RFR de référence n'ont pas évolué depuis 2019. Une tranche pour les familles non monoparentales est plafonnée quant à son barème d'accès. L'UNSA Fonction Publique demande la revalorisation de cette prestation ainsi que le déplafonnement de cette tranche.

Par ailleurs, l'UNSA Fonction Publique s'élève contre l'impossibilité pour les agents retraités de l'État d'accéder aux chèques-vacances à partir du 1^{er} octobre 2023. Cette décision unilatérale, en cette période de forte inflation, nuit non seulement aux agents retraités mais aussi, par répercussion, aux professionnels du tourisme. L'UNSA Fonction Publique demande au gouvernement de revenir sur cette décision.

L'UNSA Fonction Publique est attachée à une action sociale de qualité et de proximité, dont le budget doit être revalorisé régulièrement, au service de tous les agents publics. Il est nécessaire que l'ensemble des prestations de l'ASI soit revu à la hausse, sans exclusion de bénéficiaires actuels, et que le périmètre de l'ASI soit amélioré que ce soit en termes de prestations comme de bénéficiaires.

Par conséquent, l'UNSA Fonction Publique considère que ce sujet peut faire l'objet d'une négociation collective. Elle se tient à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Luc Farré,
Secrétaire général
UNSA Fonction Publique

